

PRIX DE L'ABONNEMENT
 POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :
 A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.
 A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 3 novembre 1844.

Nous savions bien que le ministère se réunirait pour fêter l'anniversaire de son entrée aux affaires, que le 29 octobre serait pour lui un jour de triomphe, et que ses amis ne manqueraient pas de saisir cette occasion pour le louer de son habileté et de ses services. Le *Journal des Débats* s'en est parfaitement acquitté. « Le ministère du 29 octobre, dit-il dans son numéro du 30, entre dans sa cinquième année; nous ne le louerions pas d'avoir duré, si c'était là son seul mérite. »

Nous pensons, nous, que le *Journal des Débats* louerait une borne, si elle pouvait tenir la place du ministère, et si les choses pouvaient se maintenir par son fait. Le ministère a duré quatre ans, et pour vous c'est une grande satisfaction, parce que, durant ces laps de temps, vous n'avez rien concédé à l'esprit d'innovation. Vos vœux ont donc été satisfaits en tous points; vous êtes glorieux d'avoir vu la résistance triompher des idées de réforme. Oui, et on l'a dit avec raison, la longue durée du ministère est son plus beau titre aux yeux du parti conservateur.

Le journal *la Presse*, dans un intérêt que nous ne pouvons pas trop apprécier, a reproché au ministère de n'avoir rien fait. Le *Journal des Débats*, que ce reproche a blessé, s'est empressé de déclarer que si le ministère n'avait rien fait d'important durant quatre années, ç'aurait été un grand mal pour le pays. *La durée d'un mauvais ministère serait un fléau*, nous dit-il. Eh bien! ce fléau, nous le subissons. Nous ne disons pas que ce ministère est incapable, inactif; nous disons qu'il est actif, capable, et que son activité et sa capacité ont été employées à des actes funestes à notre sécurité et à notre prospérité.

Nous disons, nous, qu'un mauvais ministère peut avoir en France une longue durée. Le ministère Villèle n'a-t-il pas eu une existence de sept années? Le ministère Soult-Guizot pourrait durer aussi longtemps sans que nous en fussions fort surpris. Comment le ministère Villèle s'est-il maintenu si long temps au pouvoir? par l'astuce, par la corruption et par l'appui de la cour et du roi.

Quand Charles X se trouva pour la première fois en présence des ministres appelés à succéder au ministère Villèle, il s'empressa de leur dire qu'il se séparait à regret de M. de Villèle, que l'opinion avait été trompée sur son compte, et il ajouta : *Son système était le mien.*

Le ministère du 29 octobre ne cherche-t-il pas à bien faire comprendre aussi que son système est celui du roi? Ne le voit-on pas dans toute grave circonstance faire disparaître les fictions constitutionnelles pour mettre en évidence la volonté royale? Ne peut-il pas se faire que nous soyons dans des conditions analogues à celles où nous nous trouvions sous le ministère Villèle? Alors aussi on aurait pu dire, comme le fait aujourd'hui le *Journal des Débats* : « La durée d'un mauvais ministère n'est pas une chose possible »; puis, pour étayer cette opinion, ne pas craindre de faire en quelque sorte l'apologie des chefs de l'opposition pour mieux faire ressortir le mérite des ministres.

Est-ce que M. de Villèle n'avait pas à combattre alors une formidable opposition? Est-ce que les Benjamin Constant, les Foy, les Périer

ne l'assaillaient pas sans cesse? N'avait-il pas contre lui les nuances modérées de la gauche et du centre gauche? Parmi ses adversaires ne rencontrait-il pas des Martignac, des Dupin, des Royer-Collard? N'avait-il pas aussi la section Agier qui le minait? La presse restait-elle neutre dans ce grand conflit? On sait les hommes qui la dirigeaient alors, et, il faut bien le dire, ils avaient un talent de polémique que la presse actuelle n'a pas toujours. Alors l'attaque était habilement conduite; toute la gauche marchait comme un seul homme, et dans les grandes discussions il n'y avait en présence que le ministère et les opposants de toutes les nuances.

Eh bien! ce ministère déplorable dura sept années, malgré ses fautes, disons même malgré ses criminelles violences. Pourquoi aujourd'hui un mauvais ministère ne pourrait-il pas durer aussi longtemps? ne peut-il pas avoir les mêmes influences sur la cour, les mêmes moyens de violence et de corruption?

Sous la Restauration, on disait que M. de Villèle s'était emparé de l'esprit du roi; aujourd'hui, M. Guizot ne pourrait-il pas aussi s'être emparé de l'esprit de Louis-Philippe? ne pourrait-il pas y avoir en tout cas accord complet entre ce ministre et le roi? Ceci admis, vous avez un ministère qui est sûr de toute approbation de la part de la couronne et qui n'a rien à redouter de la pairie qui n'a plus d'existence véritablement indépendante; que lui reste-t-il à soumettre? le corps électoral et l'opinion. Quant au corps électoral, on sait comment M. de Villèle le manipulait, et nous voyons se reproduire aujourd'hui les mêmes actes de corruption; quant à l'opinion, ou la fausse ou on la brave.

Le ministère du 29 octobre fait l'un et l'autre. Il ne cesse pas un seul instant d'agir sur la presse par des voies occultes et tortueuses; il ne craint pas de créer même des organes qui feignent d'être dans l'opposition pour pouvoir mieux la désorganiser. Autrement, verrions-nous si souvent des feuilles soi-disant opposantes se rallier à lui dans certaines questions? Verrions-nous surtout surgir dans beaucoup de discussions des arguments si pitoyables qu'ils semblent n'avoir été produits que pour donner aux organes du ministère des moyens certains de faire briller leur faconde? Quand on a vu ce qui s'est passé sous la Restauration, et quand nous voyons ce qui se passe aujourd'hui, on ne peut pas croire qu'en France un mauvais ministère ou un ministère incapable n'est plus possible.

Malheureusement il n'en est rien, et le ministère du 29 octobre, que nous ne croyons pas incapable, mais malfaisant et anti-national, nous prouve bien le contraire. Nous avons toujours soutenu qu'il marchait vers un but constant de compression et même de réaction; le *Journal des Débats* en fait l'aveu positif. On sait bien que les oppositions sont rarement systématiques, et certes le ministère du 29 octobre n'a pas à combattre des adversaires également résolus à le renverser; cependant il s'est posé dans des voies systématiques: tout ce que l'opposition a pu réclamer, il l'a rejeté, et il a fait à peu près tout ce qu'elle ne voulait pas qu'il fit. L'opposition est donc pour lui un ennemi dangereux, il ne veut en aucune manière de ses idées. Ceci nous suffit pour nous prouver que le ministère est malfaisant et dans des voies anti-nationales.

On ne peut pas supposer que durant quatre années il n'ait surgi du sein de l'opposition aucune réclamation sérieuse, aucune plainte fondée, et un ministère qui fait dire qu'il a duré parce qu'il a fait ce que l'opposition ne voulait pas qu'il fit et qu'il n'a rien fait de ce qu'elle voulait qu'il fit est un ministère jugé et dont les règles de conduite peuvent être considérées comme funestes au bien public. D'ailleurs, tous les actes du ministère n'ont pas démenti ces principes; nous aurons plus d'une fois encore l'occasion de le démontrer. Quant à sa durée, nous ne nous en cachons pas, nous l'aurions cru devoir être plus courte; toutefois elle ne nous a pas étonnés. Nous savons que les tristes maximes que nous avons si souvent combattues ont jeté de profondes racines dans les esprits; mais nous ne nous laisserons pas de les combattre et d'espérer une situation plus conforme aux vœux et aux besoins des majorités nationales.

Le gouvernement espagnol a rencontré, au sein du pays qu'il gouverne, une résistance plus forte que celle à laquelle il s'attendait. Ses défenseurs de Paris aussi bien que ceux de Madrid disaient que ses projets n'avaient pas rencontré dans l'opinion d'opposition véritablement sérieuse, et cependant, sur un point déjà, il vient d'être obligé de faire une concession.

On sait qu'il était question, pour assurer davantage le succès de la contre-révolution, d'une alliance entre la reine Isabelle et le fils de don Carlos. Ce projet a été accueilli avec une telle défaveur, même par certains gens qui acceptent les prétendues réformes imaginées par Narvaez et Martinez de la Rosa, que le gouvernement n'a pas osé persister dans les dispositions qu'il nourrissait à cet égard. A la séance du sénat du 24 octobre, M. Martinez de la Rosa s'est décidé à déclarer que jamais don Carlos ni aucun membre de sa famille ne rentreraient dans le palais de la reine d'Espagne par une intrigue. Certes, c'est bien quelque chose que cette renonciation à une union dont on caressait l'idée comme devant donner plus de force au parti contre-révolutionnaire contre le parti progressiste; mais ce n'est là qu'une concession insuffisante, et dont on pourra fort bien ne plus se souvenir lorsqu'on aura obtenu la destruction de la constitution de 1837.

Rien n'est plus curieux, du reste, que ce qui se passe en ce moment à Madrid, et l'on nous saura gré de reproduire quelques extraits de la correspondance si curieuse que le *National* publie à ce sujet :

« Les choses, écrit-on à la feuille radicale, ne marchent pas aussi bien qu'on le voudrait sur cette scène politique où ne figurent cependant que des hommes de la même couleur. Si vous lisez l'article *del Tiempo* de ce jour, vous aurez une idée profonde des divisions de ces gens-là. *El Tiempo* était l'organe particulier de Mon et Pidal; mais Narvaez leur a recommandé de rompre tout pacte avec l'impie, et aujourd'hui cette feuille représente surtout les opinions d'Isturitz, don Xavier Isturitz, qui a, comme on le sait de reste, l'esprit hardi, l'action intrépide et le caractère peu maniable. Sur 136 députés qui composent le congrès, Isturitz en a 32 avec lui. Cette phalange d'avant-garde discute en ce moment quelques points importants avec celle de Pacheco, composée de 19 députés; si les deux fractions anti-réformistes ne sont point encore d'accord, mais, si elles parviennent à s'entendre, elles marcheront au combat avec un ensemble vigoureux.

» Après ceux-ci, mais à la distance où se tiennent les poltrons, nous avons le peloton commandé par le général Concha, et qui a pour trompette enrouée *el Globo*. Ce peloton, composé de 22 députés, estime que la réforme est inopportune; mais il consent à ne pas combattre pourvu que l'on retire des ruines l'article relatif au mariage de la reine. Il exige en outre qu'on insère une petite cluse

assez habile, et elle m'a supplié de venir de la manière la plus touchante. Que la cure soit heureuse ou non, je ne serai de retour qu'après-demain; mais ma leçon de clinique à l'hôpital de est pour demain six heures, et je compte bien que vous m'y suppléerez.

« Votre vieil ami et professeur, X... »
 — Comme il y va! s'écria Jules; se lever à six heures quand on se couche à deux! L'hôpital de, où cela est-il situé? Ah! je me souviens, juste à deux lieues du boulevard des Italiens. Mais qu'importe! impossible de me soustraire à cette corvée, je vais dire à ce devoir. Et puis, suppléer un homme du mérite du docteur X..., cela sera d'un bel effet. John! John!

— Que veut Monsieur?
 — Demain, à cinq heures, tu m'éveilleras. On aura soin aussi de tenir le cabriolet prêt.

— Monsieur peut dormir tranquille. Jules l'entendait bien ainsi; il se mit au lit, et, tout en glissant dans les draps, il murmura à plusieurs reprises, en bâillant, cette phrase qui résumait pour lui tout le travail de la soirée :

— Quelle ravissante danseuse que Carlotta Grisi!

II.
 Quelque doux que fût le sommeil, le jeune docteur dut vite l'interrompre, comme on le sait. Sur les cinq heures, trois petits coups frappés discrètement à la porte de la chambre à coucher l'éveillèrent en sursaut.

— Voici l'heure, Monsieur, lui dit John; la voiture vous attend. Saint Méran se leva assez lestement, non sans regretter la circonstance qui venait rompre si brusquement ses habitudes.

— L'hôpital de, dit-il au cocher.

Puisque nous trouvons ces terribles mots sur notre chemin, laissez-nous dire en passant combien c'est une chose affreuse que les noms de ces refuges de l'indigence. Tous nos hôpitaux ont au-dessus de leurs portes un titre qui fait naître la tristesse dans l'âme. Quand même les fenêtres grillées, les longs murs sombres et les gardiens placés sous le péristyle ne diraient pas que ces maisons sont l'asile de l'aumône, le pauvre et l'infirme pourraient encore le lire avant d'entrer. Où voulez-vous aller? il y a de quoi choisir, et ces palais de la misère ne manquent pas sur le pavé de la grande ville.

Voici la Pitié, voici la Charité, voici la Bourbe, voici les Incurables! Les Incurables! ainsi, comme dans *l'Enfer* de Dante, il faut que les malheureux qui entrent là laissent sur le seuil toute espérance. Il y a, dit-on, une classe de l'Académie qui est payée pour s'occuper d'admettre ou de rejeter les mots que le passant épèle, et, chose impie! cette classe n'a ja-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 2 ET 3 NOVEMBRE.

UN DRAME A L'HOPITAL.

I.

Il était minuit, et la foule élégante qui se pressait dans le foyer de l'Opéra ne songeait pas encore à se retirer. Seul, un jeune homme vêtu avec la plus grande recherche paraissait se disposer à sortir, et d'un geste donnait l'ordre à un domestique de faire avancer sa voiture.

— Partez-vous donc si vite, docteur? lui demandèrent d'un ton de reproche quelques uns de ces oisifs ennuyés, beaux-esprits de sport, qui sont la fleur de notre aristocratie. Quoi! ne voulez-vous donc pas voir le ballet? Mais, en vérité, ce serait un meurtre! Songez donc que la Carlotta danse ce soir pour la première fois depuis son retour de Londres. Allons, restez au moins jusqu'au *pas de l'abeille*. Comment diable vous y prendriez-vous demain matin au chevet de vos belles malades pour ne leur rien dire de cet adorable pas de la *Pétri*?

— Au fait, la recommandation est amicale, messieurs, répondit le jeune homme avec un léger salut de la main; souffrez que je vous remercie franchement de m'avoir si bien fait comprendre mes intérêts. Je reste jusqu'au pas oriental inclusivement. John, ajouta-t-il, nous ne sortons qu'après le ballet.

Le domestique auquel s'adressaient ces dernières paroles ne se nommait point John. Il était tout simplement Français; on pouvait l'appeler Pierre, Paul ou Jean, et il eût répondu; mais, en redressant son habit galonné, il avait dû subir la loi de l'anglomanie, qui est, comme on ne le sait que trop, souveraine dans les hautes régions de la société. Chevaux, vêtements, valets, gastronomie, politique, il est convenu que tout doit être anglais le plus possible.

Cependant chacun courait reprendre sa place; le rideau se levait, et la salle, ruisselante de fleurs et de pierreries, saluait déjà par des applaudissements l'entrée des danseuses. Laissons nos sybarites s'enivrer de ce spectacle de ronds de jambes, relevé encore par tant de molle musique, et, tandis qu'on se pâme, braquons un instant notre lorgnette sur le personnage dont nous avons déjà signalé plus haut l'entrée en scène, sur le docteur Jules de Saint-Méran.

Ainsi qu'on l'a deviné sans doute à l'apostrophe de ses amis, Jules de Saint-Méran était l'un de nos jeunes médecins à la mode. On comptait deux ans à peine depuis qu'il avait quitté les bancs de l'école, et la cité d'Antin le pronait sans cesse pour sa science féconde en miracles. Nul n'a-

vait le droit, en effet, de se dire plus savant dans l'art de former un noeud de cravate et de dire aux femmes du monde ces jolis riens qui les captivent. Jamais docteur ne porta de gilets plus irréprochables, jamais Hippocrate de salon ne se ganta d'une façon plus délirante. Il est superflu d'ajouter après cela que le jeune docteur avait sous la main l'une des meilleures clientèles de la capitale.

— Chut, Messieurs! dit tout-à-coup un des jeunes gens qui se trouvaient avec Jules dans l'une des loges de face; voici le *pas de l'abeille*.

— Pardieu! repartit le jeune médecin en se penchant à l'oreille de celui qui venait de parler, je faisais en ce moment même une remarque assez singulière. Figure-toi que la Grisi ressemble, à s'y méprendre, à mon premier amour du pays latin.

— Ah! Messieurs, reprit le confident, vous ne vous douteriez jamais de ce que je viens d'apprendre? Ce pas de la *Pétri* rappelle à Saint-Méran sa première passion de carabin, une grisette aux yeux bleus!

— Admirable! répliqua la loge en riant aux éclats.

Le ballet arriva enfin au dénouement, et nos jeunes fous durent songer à la retraite. Il était une heure du matin quand le docteur rentra chez lui. Plusieurs lettres jetées sur son somno attendaient son retour. Comme le sommeil le gagnait, il chargea John de les décacheter pour lui.

— Voyons celle-ci, dit-il. Demain, à midi, une consultation avec Cloquet, Rostau et Magendie... Une de nos plus aimables *prime donne* se trouve prise d'un mal de gorge subit... Cela est trop scabreux, je n'irai pas.

— Demain pour la même heure, dit John, un dîner de garçons au Café Anglais.

— C'est différent; j'irai... Après? que dit cette autre lettre?

— Elle parle d'un accouchement à faire rue des Ménétriers, celui d'une portière, votre sœur de lait.

— Ma sœur de lait?... quelle plaisanterie!... Cette autre à cachet vert, qu'est-elle?

— M. X... votre ancien professeur, vous y demande un service.

— Monsieur X...! Voyons cela, donne vite.

Jules alors lut lui-même à voix haute les lignes qui suivent :

« Mon cher élève,

» Un malheur à réparer m'appelle à trente lieues d'ici en chaise de poste. Une paysanne de ma petite ville natale me fait dire que son enfant est entre la vie et la mort. Le pauvre petit, qui est en apprentissage dans une filature, a eu un bras emporté par une machine nouvellement inventée. La malheureuse mère craint que le chirurgien du lieu ne soit pas

pour maintenir la disposition qui prive don Carlos et sa famille de leur droit à la couronne. Sur ce dernier point, il y a eu une discussion fort vive entre M. Martinez de la Rosa et M^{me} Munoz, discussion à laquelle assistait un homme que vous pouvez connaître de longue date, Zea Bermudez. Rien n'est encore décidé à cet égard ; mais, suivant toutes les probabilités, Concha et les siens se rallieront à la plus mince concession qui leur sera faite. »

Après nous avoir donné ces détails sur la situation des partis parlementaires qui composent le congrès espagnol, le correspondant du *National* nous fait connaître quelques uns des agents qui ont en ce moment toute la confiance du gouvernement dont M^{me} Munoz est l'âme ; puis il termine ainsi :

« M. Bulwer continue son rôle d'agitateur souterrain et multiple. Tout le monde se vante d'avoir de lui un bon secours. Il paraît que son succès a quelque peu troublé M. Bresson ; voilà plusieurs jours qu'il expédie constamment des courriers, et aujourd'hui il a commencé un plan de campagne en faveur d'Isturitz. Il ne s'agit de rien moins que de faire germer les éléments de division qui existent dans le cabinet, de relever un peu le courage de ce pauvre Mon et de ce malheureux Pidal, de pousser à un nouveau ministère, lequel ajournerait à une autre législature la destruction de la constitution, et, comme il est évident que, même parmi les cortès, le mariage projeté par M^{me} Munoz rencontrera une vive résistance, on commencerait à mettre en avant le comte de Trapani. »

« La personne dont je vous ai parlé déjà et qui fréquente beaucoup la légation française se montrait à moi toute radieuse. « Nous l'emporterons », disait-elle. — Mais M^{me} Munoz, qu'en ferez-vous ? — Elle ? mais elle doit être bien convaincue que le mariage avec le Bourbon de Naples prolongera son influence au palais. — Et le pape ? et les engagements pris avec sa sainteté ? et la correspondance avec don Carlos ? — Ah ! ce sont là des obstacles sérieux ; mais si le gouvernement français nous en débarrasse, la chose ira toute seule. »

« En attendant la réussite de ces beaux projets, nous avons Narvaez armé de son sabre, flanqué de Zea Bermudez, d'Avizaneta, d'Oribe ; nous avons la souveraineté de M^{me} Munoz, et vous pouvez juger, par les acteurs principaux comme par les comparses, quel dégoût et quel mépris doit inspirer à l'Espagne cet infâme gouvernement. »

Si ce que dit le correspondant du *National* est exact, M. Guizot lui-même reculerait donc devant les conséquences de l'appui imprudent qu'il a prêté jusqu'ici aux projets contre-révolutionnaires de la reine Christine ; il commencerait à s'apercevoir que la responsabilité peut être lourde pour lui devant les chambres, et il aspirerait à gagner du temps.

Paris, le 31 octobre 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

C'est le 23 novembre que le collège de Reims pourvoira au remplacement de son député, si malheureusement enlevé à ses nombreux amis. Le cabinet fait déjà dire dans ses journaux que l'élection de M. Chaix-d'Est-Ange est assurée. Ces journaux en parlent à leur aise ; mais si les hommes qui avaient nommé M. Houzeau-Miron contre M. Chaix, et qui l'avaient nommé parce qu'il était opposé au système d'abaissement continu, sont conséquents avec eux-mêmes, M. Chaix-d'Est-Ange en sera pour ses réclames.

M. le général Jacqueminot vient d'être nommé par le gouvernement espagnol grand-croix de l'ordre de Charles III. Le *National* cite, à ce sujet, un mot assez méchant que M. le maréchal Soult aurait répondu ces jours derniers à un questionneur : « Quand vous m'aurez dit pourquoi Jacqueminot est lieutenant-général, je vous dirai pourquoi il est grand-croix. »

La feuille radicale demande ensuite que le cabinet répare une injustice dont M. Jacqueminot est depuis trop long-temps victime, et qu'on ne le laisse pas davantage simple grand-officier de la Légion d'Honneur ; elle propose en outre qu'on le nomme maréchal de France. M. Jacqueminot n'a pas commandé en chef devant l'ennemi, comme cela est nécessaire pour avoir droit au maréchalat de France. N'avons-nous pas assez de maréchaux de guerre ? ne pourrait-on pas nous donner un maréchal de la paix ? Le *National* en demande un à tout prix, et M. Jacqueminot ne serait pas fâché qu'on le lui accordât.

Décidément les décorations espagnoles vont ressembler à la monnaie de Monaco ; on les trouvera partout, et personne n'en voudra plus, tant on les aura discréditées. Ce n'est pas seulement M. Jacqueminot que le ministère Martinez de la Rosa vient de créer grand-croix de l'ordre de Charles III ; outre cet illustre guerrier, qui a fait presque toutes ses campagnes à la chambre des députés, MM. Athalin, Antoine Passy et Gabriel Delessert ont reçu

mais songé à effacer cette inscription-là ! Pourquoi ôter l'espoir aux infortunés dont c'est le seul bien ? Passez vite l'éponge sur cette enseigne et mettez cet autre écriteau : *La Guérison*.

Mais assez sur ce point. Deux larges portes s'ouvrent, et notre jeune docteur vient de descendre de voiture. Quelques instants après, Jules entrain dans la salle des malades qui devaient faire l'objet de sa leçon.

Le n^o 4 (dans un hôpital, on cesse d'être un homme, on devient un chiffre), le n^o 1 était un petit garçon de dix ans dont la cuisse venait d'être broyée par le carrosse d'un financier.

On l'amputera ce soir, petit, lui dit Saint-Méran ; mais pourquoi pleurer ! Bénis plutôt le ciel ; le maître du carrosse te fait une pension viagère de six cents francs.

J'aimerais mieux une bonne jambe, répartit l'enfant tout en larmes. Le n^o 2 était un vieillard qui se mourait d'épuisement et de langueur. Il venait de se réveiller, et, à la vue du soleil naissant, ses traits amaigris parurent se réjouir. Notre docteur tâta le pouls du malade ; il découvrit la poitrine qu'il auscultait de ses doigts et signala aux élèves un gonflement dans la partie du cœur. Après ces préliminaires, il dit en latin à son entourage :

— Anévrisme à son dernier période, homme perdu ! Malheureusement le vieillard était un ancien tragédien de province qui avait fait des études ; il jeta sur Saint-Méran un triste regard et répondit avec des larmes dans la voix :

— Monsieur, puisque vous venez de me condamner sans appel, pourquoi ne me tuez-vous pas tout de suite ?

Sans prêter l'oreille à cette plainte d'un moribond, Jules acheva de parcourir la salle des hommes. Les misères du peuple éclataient en cet endroit sur tous les visages ; on signalait ici une fluxion de poitrine gagnée par de pauvres hères qui avaient passé la froide saison sans vêtements ; ailleurs on touchait du doigt la phthisie, ce mal horrible qui décime Paris d'un bout de l'année à l'autre, et qui naît, dans tous nos faubourgs, de l'excès du travail et de la mauvaise nourriture.

— A la salle des femmes, Messieurs ! dit Jules aux élèves.

Là, le jeune docteur fut rejoint par un médecin du grand ton, M. **, chevalier de toutes les croix, membre de toutes les sociétés, dont Saint-Méran même devait épouser la fille, et qui ce matin, par hasard, se trouva à l'hôpital pour demander à l'un de ses collègues une voix qui lui manquait dans une séance d'académie.

— Continuez votre leçon, dit le grand médecin à son futur gendre, je vais vous accompagner.

Le n^o 1 de la salle des femmes était une jeune fille de dix-neuf à vingt ans ; elle dormait encore, comme dorment les jeunes filles, d'un sommeil

cette faveur avec un autographe de M. Martinez. Ont été faits chevaliers de l'ordre d'Isabelle un sieur Weiss, pour avoir fait une histoire d'Espagne depuis Philippe II jusqu'à l'avènement des Bourbons, et M. Tanski, Polonais, auteur de lettres sur l'Espagne au *Journal des Débats*.

Nous ne connaissons pas M. Weiss, mais M. Tanski est chargé aux *Débats*, pendant la session, de recueillir les notes des députés sur les débats des bureaux, et, pendant les vacances parlementaires, on l'envoie en Espagne, d'où il expédie des lettres hostiles à la révolution. Ces lettres lui sont bien payées, ainsi que son voyage ; puis le château fait prendre le recueil de ses lettres pour toutes les bibliothèques, et enfin le ministère espagnol décore le correspondant.

Le métier, quand on a du goût pour l'entreprendre, est assez lucratif. La croix d'Isabelle a sans doute été donnée à M. Tanski pour l'indemniser des pertes qu'il aurait pu faire l'an dernier, lorsque des bandits assaillirent, à quelques lieues de Madrid, la diligence où il était. Pour se venger d'eux, il n'a pas cru pouvoir mieux faire que de les assommer, dans sa dernière lettre, aux révolutionnaires, et de mettre les factieux et les détresseurs de grande route sur la même ligne.

— On ne parle plus de la promotion de pairs. Il semble certain maintenant que le cabinet n'ose pas faire cette fournée, qui serait incomplète si on n'y comprenait pas un certain nombre de députés et dangereuse si on les nommait pairs, puisqu'on priverait la politique ministérielle de tout l'appoint peut-être qui fera la majorité.

Mais attendre les élections générales, ne sera-ce point paraître croire que ces députés, en acceptant la pairie, craignaient de n'être pas réélus ? Telle est l'objection qui inquiète le ministère et sur laquelle insistent les nombreux postulants au titre de vétéran de la rue Vaugirard.

— On a célébré avant-hier l'anniversaire de la naissance du cabinet du 29 octobre dans un grand banquet qui a eu lieu à Saint-Cloud. Tous les ministres y assistaient comme de juste, et le roi leur a témoigné l'espoir que ce n'était pas la dernière fois qu'il aurait à les réunir pour se féliciter avec eux de la durée de leur existence.

La cour, il y a quatre ou cinq mois, disait beaucoup de mal des ministres ; aujourd'hui, elle est aux petits soins auprès de chacun d'eux, et cela en vue de la dotation. Elle veut sans doute profiter de la dernière chance qui lui reste de faire porter cette question devant les chambres, car nous pensons bien que tout ministère qui succédera à celui-ci mettra dans ses conditions qu'il ne sera pas condamné à embarrasser sa marche d'une pareille pierre d'achoppement.

M. Blanchet est nommé consul-général et chargé d'affaires à Tripoli de Barbarie, en remplacement de M. Bourboulon, admis à la retraite.

M. Herbet, consul à Dublin, le remplace à Trieste.

M. de Vallat, élève-consul à Bahia, est nommé consul à Panama.

M. Chassériau, consul de France à Porto-Rico, vient de mourir à son poste.

— On se plaint beaucoup en France de l'instabilité ministérielle. Que doit-on donc en dire en Espagne ? La *Postdata* publie la liste de tous les ministres des finances qui se sont succédés dans ce pays. Cette liste, qui commence à M. Cayetano Solar, et qui finit à M. Alexandre Mon, comprend soixante quatorze noms.

Hier le conseil des ministres s'est occupé des questions relatives au nouveau règlement et à l'ouverture de l'École Polytechnique. Il en est grand temps. Voici bientôt le jour où la rentrée doit avoir lieu, ainsi que l'entrée des nouveaux. Or, l'examen des élèves qui vont avoir à rentrer à l'École n'est pas même commencé, si toutefois on doit admettre ces jeunes gens à rentrer. Il en est de même des élèves qui attendent une décision par laquelle ils soient autorisés à passer l'examen qui leur ouvrira la porte des services publics.

M. Guizot est, dit-on, assez sérieusement indisposé, malgré les dires de certains journaux, et ses amis craignent qu'il ne puisse supporter les fatigues de la session. Ces craintes sont mal fondées ; nous connaissons assez M. Guizot pour être sûrs que l'agitation des luttes parlementaires lui rendra la santé. Il aura besoin, au surplus, de toute son assurance ; car tous les députés de l'opposition qu'il nous a été donné de rencontrer sont décidés à montrer plus d'énergie que par le passé.

Ce n'est pas seulement Louis-Philippe qui a admis les ministres du 29 octobre à célébrer dans un repas à Saint-Cloud le quatrième anniversaire de l'entrée de cette déplorable administration aux affaires ; un journal qui sert M. Guizot, tout en faisant de temps en temps une espèce d'opposition au ministère, nous annonce que les amis du cabinet viennent de célébrer aussi cet anniversaire.

tremblant et léger ; un songe heureux sans doute occupait sa pensée et rendait plus souriante et plus jolie une figure d'enfant que la souffrance n'avait encore qu'à moitié flétrie.

— Ne dirait-on pas Carlotta Grisi ? dit à voix basse un des élèves à l'un de ses amis.

— Juste ! répondit l'interpellé, moins l'embonpoint, bien entendu. A l'aspect de la malade, Jules recula ; il l'avait reconnue.

— Ne l'éveillez pas, dit-il à l'une des sœurs de charité, nous reviendrons. Mais il était trop tard. Déjà la sœur avait saisi le bras de la pauvre enfant.

— Allons, Emma, réveillez-vous ; nous sommes à la visite du matin.

— Ah ! que vous m'avez fait de mal de briser mon songe ! dit la pauvre jeune fille en se frottant les yeux ; je le voyais en rêve.

La-dessus, elle se tourna vers Saint-Méran, le reconnut à son tour et poussa un grand cri.

— Dieu du ciel ! le voilà ! dit-elle en joignant les mains. Est-ce bien possible ? lui à mon chevet !

Un médecin du grand monde ne se laisse pas facilement vaincre, surtout par une pauvre jeune fille. Jules se remit bien vite de son premier trouble ; il affecta sur-le-champ le calme le plus stoïque.

— Délire aigu ! dit-il.

Quant à la pauvre enfant, la reconnaissance était pour elle bien sincère et bien sérieuse.

— Te voilà ! disait-elle ; oui, c'est bien toi, Charles ! Je savais bien que je te reverrais un jour ! Ce n'est pas que je n'aie de grands reproches à te faire ; me laisser près de deux ans seule, abandonnée, aux prises avec la pauvreté ! Mais qu'importe ! je te revois, tout cela est oublié.

Tout le monde la plaignait.

— Pauvre folle ! disait-on.

Faut-il, lecteur, interrompre ce récit pour vous dire l'histoire d'Emma ? Cherchez dans vos souvenirs, ou seulement autour de vous ; un coup d'œil vous l'apprendra. Emma était une de ces pauvres filles du peuple auxquelles les jeunes gens de famille ne craignent pas de ravir leur beauté et toutes les naïves croyances de leur jeunesse. Sous le faux nom de Charles, Jules de Saint-Méran s'était fait aimer d'elle, et, après six mois de feinte tendresse, il l'avait livrée à l'abandon et au désespoir.

La pauvre enfant avait saisi la main du jeune docteur.

— Fais-moi sortir d'ici, Charles, lui disait-elle à voix basse ; c'est si affreux l'hôpital ! mieux vaut notre petite chambre.

— Pas d'autre remède qu'une saignée, répartit Jules.

— En attendant ces mots, l'interne de service prit une lancette.

— Que faites-vous, Messieurs ? s'écria la malade. Charles, empêche-les donc... ils vont me tuer !...

Bulletin de la Bourse de Paris du 31 octobre 1844.

Un journal ministériel ayant annoncé que l'emprunt de 500 millions serait fait le 28 novembre, la bourse a commencé avec une assez forte baisse sur le dernier cours d'hier. On a fait avant l'ouverture 81 72 1/2, et le premier cours au parquet a été 81 75. La rente est tombée rapidement à 81 60, puis elle est remontée à 81 80, et c'est à ce prix que la réponse des primes a été faite. Après la réponse, la rente est d'abord tombée à 81 75 ; ensuite elle est encore remontée à 81 90, et elle est restée demandée à 81 85 au parquet et dans la coulisse.

Toutes les autres valeurs se sont ressenties de la situation que la nouvelle officielle de l'emprunt a faite à la place ; il y a eu baisse sur presque tous les chemins de fer.

Cinq pour cent	118 70	Trois pour cent belge	102 1/2
Quatre et demi pour cent	106 95	Banque belge	1011 25
Quatre pour cent	81 85	Caisse Lafitte	768 75
Trois pour cent	5075	—	275
Actions de la Banque	1472 50	CHEMINS DE FER	
Obligations de Paris	98 75	Paris à Rouen	1021
Rentes de Naples	105 1 2	Paris à Orléans	1011 25
Etats romains	0 0	Rouen au Havre	768 75
Actions d'Espagne	103 1 2	Strasbourg à Bâle	275
Cinq pour cent belge			

Le cabinet français continue à prêter au gouvernement espagnol son active coopération pour le mettre à l'abri de toutes les tentatives qui pourraient être faites dans le but de l'empêcher d'accomplir ses projets contre-révolutionnaires. Le marquis de Santa-Cruz, parent d'Espartero du côté de sa femme, a été arrêté avec le général Ateller et ramené à Perpignan. Il était le président de la junte insurrectionnelle de Carthagène.

Voici, d'un autre côté, ce qu'on écrit de Marseille à la date du 26 octobre :

« Depuis plusieurs jours, la gendarmerie et la police surveillent l'arrivée des diligences, afin de reconnaître et d'arrêter les réfugiés espagnols suspects de venir s'embarquer clandestinement pour prendre part aux projets révolutionnaires et espartéristes. Plusieurs de ces réfugiés ont été saisis dans les vieux quartiers. »

Voici le rapport d'un capitaine américain, qui donne le récit d'un conflit entre un vaisseau de guerre anglais et un brick américain :

« Le 2 juin, le vaisseau de guerre anglais *l'Alert* était à l'ancre à cinq milles devant Cabinda. Son bateau vint le long de mon bord ; il était monté par deux officiers et quatre matelots nègres appelés hommes d'équipage. L'un des officiers était M. Bosanquet, capitaine de *l'Alert*. Je lui dis que mon brick était le *Cyrus*, de la Nouvelle-Orléans, et qu'il l'avait visité déjà une fois, pour lui éviter de le visiter de nouveau. Je lui demande en même temps qui il était, et qu'il me montrât un brevet de mon gouvernement pour me visiter. Le capitaine Bosanquet me répondit en posant la main sur son pavillon : « Ceci dit ce que je suis ; je vais à bord, et vous le verrez. — Très-bien, monsieur ; je ferai une protestation sur ce que vous violez le traité. »

« Le capitaine arriva sur le pont avec ses officiers et ses hommes, à qui il ordonna d'ouvrir mes écoutilles à l'avant et à l'arrière. Il descendit ensuite, suivi de ses matelots, dans l'intérieur de mon navire, et remonta sur le pont, après avoir vu qu'il n'y avait rien dans la cale. Il s'approcha de moi et me dit d'une manière fort brutale : « J'ai besoin de voir vos papiers. » Je lui répondis sur le même ton : « Puisqu'un homme comme vous prend la liberté de monter à bord d'un vaisseau américain, d'ouvrir ses écoutilles et de faire des recherches dans sa cabine et par tout le navire, contre la volonté du capitaine et sans lui dire un mot, je vous demanderai, moi, puisqu'il faut que je vous montre mes papiers, qu'il vous plaise de me dire qui vous êtes. Vous n'êtes pas en uniforme ; un pirate peut être à l'ancre comme votre brick et envoyer un bateau avec un pavillon anglais. Montrez-moi un brevet qui vous autorise à me visiter, et sur-le-champ je vous montrerai mes papiers. — J'ai ce brevet, me répondit-il, mais il est à bord. — Eh bien ! allez le chercher, lui dis-je. — Ma parole est suffisante », répliqua le capitaine. J'ajoutai que je n'étais pas obligé de le croire. Il renouvela sa demande des papiers de bord ; et, comme je les refusais, le capitaine dit qu'il fallait faire des recherches dans tout le navire pour les trouver. Je plaçai alors le pavillon américain devant la porte de la cabine en lui faisant observer qu'il n'y pourrait entrer sans marcher sur le pavillon. « Cela n'est bien égal », répondit-il. En même temps il se rua dans le cabinet, suivi de son officier et d'un nègre, et ils foulèrent aux pieds le pavillon en présence de tout mon équipage.

Je m'écriai alors : « Enfants ! notre pavillon est insulté, il en coûtera cher à l'Angleterre ! » Tout le monde remonta sur le pont, et le capitaine Bosanquet me dit de lui donner mon livre de loch. — « Jamais répondis-je ; et tant que j'aurai une goutte de sang dans les veines, ce n'est pas un Anglais qui m'arrachera ce livre. —

— Vous le voyez, reprit Saint-Méran, il faut combattre ce délire. Ces mots étaient à peine prononcés que l'interne avait saisi le bras de la pauvre Emma. En dépit de ses cris, de sa résistance, il lui avait ouvert la veine ; aussitôt le sang jaillit. Emma retomba mourante sur l'oreiller.

— Elle n'en a pas pour deux heures, dit à voix basse l'un des étudiants. En effet, une pâleur funèbre enveloppait déjà son gracieux visage. D'une voix défaillante, la pauvre petite murmurait encore :

— Charles, fais-moi sortir de l'hôpital.

On apprit le soir même à Jules que le n^o 1 de la salle des femmes avait cessé de vivre, et que le corps avait été réclamé par les tables de dissection.

III.

Six mois environ après cette triste journée, l'hôtel du docteur ** éclatait de folle musique et de lumières ; on y célébrait, au milieu de tous les transports de la joie, l'union de Saint-Méran avec la fille du riche médecin.

Tant de bonheur était bien fait pour étourdir Jules ; le passé sortit tout entier de sa mémoire, et il n'y eut plus de place dans sa pensée pour la pauvre Emma, ni pour sa mort si cruelle.

— Rien ne manque à ta prospérité, j'espère, disait à Jules l'un des amis qui l'avaient retenu un soir au ballet de l'Opéra. La clientèle la plus opulente de Paris, une jeune femme, une belle fortune ; on ne peut rien désirer de plus. Seulement, comme il faut une distraction, tu ferais peut-être bien de chercher à être député.

— J'y songe, répondit Jules.

Mais un événement inattendu vint renverser d'un seul coup ce nouveau plan et tous les petits bonheurs qui l'avaient fait naître. Le même jour, en revenant de rendre ses visites, Saint-Méran trouva sur son bureau une lettre délicatement pliée et portant un cachet inconnu ; il l'ouvrit et pensa tomber à la renverse à la vue de ce qu'elle contenait.

On lui apprenait que profitant de son séjour aux eaux de Vichy, où elle était allée passer une partie de la belle saison, sa femme avait poussé jusqu'en Suisse avec un de ses collègues, médecin de Paris comme lui, et qui, comme lui-même, avait long-temps convoité sa main.

Dans son abattement, Jules se rappela alors la fable du *Renard et de la Cigogne*, et comprit qu'après avoir trompé, il devait être trompé à son tour. Le bruit de son déshonneur ne tarda pas à se répandre, et dès ce moment sa vie fut comme empoisonnée de mille tristesses.

Pour ceux qui savent l'histoire de l'hôpital, l'abandon de la pauvre Emma n'était pas encore trop expiée.

PHILIBERT AUBREY.

(Almanach Populaire.)

répondit-il, le droit de l'obtenir. » En même temps il donna à un de ses nègres de m'ôter le livre. Le matelot se disposait à obéir; je le repoussai et j'appelai à moi mon maître d'équipage et mes matelots; je leur dis de s'armer d'auspices et de couteaux, et de se tenir prêts à frapper si le capitaine renouvelait son ordre. Le capitaine anglais devint tout pâle, et d'une voix couarde il me dit : « Capitaine, faites cesser vos hommes; je ne veux point du sang répandu. » Alors mes hommes s'arrêtèrent.

Le capitaine descendit une seconde fois dans la cabine pour y faire une recherche. Je lui fis observer que mes papiers étaient à bord, mais sous clef. « Donnez-moi la clef, dit-il, ou je la prendrai à l'heure pour le livre de loch? — Eh bien! dit le capitaine, je vais descendre dans la cabine et faire briser la boîte ou sont vos papiers. » Je ne répondis pas. Il envoya un officier et un nègre dans la cabine qui contenait les papiers. Je fis remarquer à l'officier qu'il y avait dedans de l'argent et une montre en or. Je n'obtins aucune réponse, et nous remontâmes sur le pont. L'officier remit les papiers à son capitaine. Je lui dis alors : « Maintenant que vous êtes satisfait de votre chef-d'œuvre, vous plairait-il de me donner mes papiers, car je veux mettre à la voile demain? — Non, Monsieur, me répondit-il; je les garde avec moi pour les emporter. — Alors, puisque mes papiers me sont enlevés, repris-je, je n'ai plus qu'à abandonner mon vaisseau. » Et aussitôt moi et mon équipage nous partîmes laissant tout à bord, caisses, instruments, chronomètre, etc., etc.

M. Dumas s'est adressé alors au consul américain à Rio-Janeiro, qui a apposé son approbation sur la déclaration précédente. Lequel des deux marins sera désapprouvé par son gouvernement?

M. Victor Mangin, rédacteur en chef du *National de l'Ouest*, vient de comparaître devant le juge d'instruction. Il est inculpé d'avoir commis : 1° le délit d'outrage, par l'un des moyens énoncés en l'article 1er de la loi du 17 mai 1819, à la religion catholique, repris et puni par l'article 1er de la loi du 25 mars 1822; 2° les délits, par les mêmes moyens, d'excitation à la haine et au mépris des citoyens contre une classe de personnes et de provocation à la haine entre les diverses classes de la société, repris et punis par les articles 10 de la loi du 25 mars 1822 et 8 de la loi du 9 septembre 1835.

Dix-sept passages du feuilleton sur la richesse matérielle du clergé de Nantes sont incriminés. Le *National de l'Ouest* doute que cette affaire aille jusqu'à la cour d'assises.

La *Revue de Paris* ayant eu une polémique avec la *Presse*, qui lui a répondu par des injures plus que par des raisons, déclare qu'elle borne là cette polémique, et voici comment finit le peu de lignes qu'elle consacre au journal de M. Emile de Girardin :

« Quant aux noms propres que la *Presse* ne craint pas de soulever, nous lui dirons en face qu'au besoin des noms modestes, qui se rattachent à des noms consciencieux et qui ne visent qu'à l'estime, nous paraîtraient hautement préférables à certaines renommées ou même à certains noms usurpés. »

On lit dans le *Sémaphore* :

Par le bateau à vapeur le *Phénicien*, arrivé le 26 courant à Marseille, on a reçu des lettres du Maroc, et particulièrement de Mogador, qui annoncent que, lors du pillage de la ville par les Kabyles, ceux-ci n'ont emporté que le numéraire et les marchandises d'importation d'Europe. Ils n'ont pas touché à celles provenant des produits du pays, qui ont été trouvées intactes dans les magasins. Les habitants étant rentrés ont pu reprendre possession de leurs marchandises, et ils s'occupent à réparer les dommages que l'intérieur de la ville a soufferts.

Quant aux Kabyles pillards, les chefs, après leur soumission à l'empereur, lui ont rendu des sommes considérables qu'ils avaient enlevées à la douane de l'Etat, et ont offert de restituer encore les marchandises volées, s'excusant sur ce qu'ils avaient cru que l'ennemi débarquant aurait pu s'en emparer. En même temps l'empereur a fait publier un ordre portant que tous les négociants dont la fortune a été compromise dans les derniers événements seront exactement indemnisés.

Plusieurs maisons de Marseille ont reçu des ordres de leurs correspondants de Mogador pour affréter des navires; mais elles hésitent à faire de semblables expéditions, attendu qu'il n'y a à Mogador aucun représentant français. Il conviendrait donc que le gouvernement se hâtât d'y envoyer un consul pour y protéger les intérêts des nationaux, qui seraient trop exposés sans cette garantie qu'on leur doit.

Reste à savoir encore si l'empereur du Maroc tiendra sa promesse et si nos négociants recevront en effet une indemnité proportionnée aux pertes qu'ils ont essuyées. Puisque le gouvernement français a cru devoir se montrer si facile sur les conditions pécuniaires du traité, il est de son devoir d'aviser aux moyens de désintéresser le commerce d'une façon ou d'autre. Nos ministres ne voudront pas qu'on puisse les accuser de faire de la générosité avec l'argent des négociants français établis à Mogador.

L'empereur, qui, comme tous les Arabes, est avide de richesses, ne restituera qu'à la dernière extrémité, malgré l'ordre dont nous venons de parler, les sommes que les chefs kabyles ont versées à son trésor. S'il ne rendait rien, n'ayant eu du reste aucune espèce de frais de guerre à payer, il aurait raison de trouver qu'en définitive les démonstrations de la France contre le Maroc, sur terre et sur mer, auraient été pour lui une excellente affaire.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LYON.

PRÉSIDENCE DE M. SERIZIAT.

Audience du 31 octobre.

Querelle de compagnonnage. — Coups et blessures graves.

Que de fois nous nous sommes élevés avec force contre ces rixes déplorables de compagnonnage qui à chaque instant viennent attrister notre ville sous les prétextes les plus frivoles! Des ouvriers honnêtes et laborieux ne craignent pas d'en venir aux mains de la manière la plus brutale et de compromettre souvent ainsi leur santé, leur vie et leur honneur.

C'est encore à raison d'une pareille scène de désordre que seize compagnons, presque tous ouvriers en soie, étaient traduits devant le tribunal de police correctionnelle. Ce sont les nommés Bruny, Arrivat, Foly dit *Manscau*, Philippe, Perret, Perras, Guyot, Robin, Morel, Belmas, Pommerol, Gilbert, Vincent, Louvier, Condamin et Tournon.

Les compagnons ferrandiniers forment, comme l'on sait, une société extrêmement nombreuse. Toutefois, la bonne intelligence n'a pas toujours régné parmi ses membres; il y a eu scission, et un assez grand nombre d'ouvriers se sont retirés pour former une nouvelle compagnie. Les anciens ferrandiniers sont dès-lors devenus les rivaux et les ennemis des nouveaux compagnons qu'ils ont flétris de l'appellation injurieuse de *renégats*. De là, bien entendu, sont nés des sentiments de haine et de vengeance qui ont donné lieu aux scènes déplorables que nous allons rapporter. Laissons parler le procès-verbal :

Le 15 du mois d'août dernier, à une heure après midi, le commissaire de police de la Croix-Rousse fut averti que sur la Grande-Place étaient réunis un grand nombre d'ouvriers renégats, tisseurs en soie, et autres de divers corps d'état qui se disposaient à trou-

bler la fête des ouvriers ferrandiniers en se transportant chez leur mère pour enlever et briser le tableau qui sert d'emblème à cette société. Il se transporta aussitôt sur les lieux avec des agents de police et une brigade de gendarmerie.

Sa présence suffit d'abord pour dissiper ce rassemblement, fort d'environ 200 ouvriers, tous revêtus de blouses bleues, et tous dans l'attitude de la menace.

Vers les cinq heures du soir, malgré la surveillance active du commissaire de police, une rencontre eut lieu, rue du Mail, dans le café du sieur Borday. D'abord, des provocations furent adressées par les renégats aux ferrandiniers, qui bientôt ripostèrent par des coups. Les tabourets, les queues de billard et les chaises servaient d'abord à frapper; mais on ne tarda pas à faire usage de couteaux-poignards, compas, navettes et autres armes.

Informé de cette lutte sanglante, la force armée se transporta en toute hâte sur les lieux. Le nombre des combattants était considérable, des cris de rage et de fureur se faisaient entendre, et le sang coulait de toutes parts. Les agents de police et la gendarmerie se précipitèrent au milieu de la mêlée et arrêtèrent plusieurs des principaux agresseurs :

1° Le sieur Bruny (Maximilien), porteur d'un couteau-poignard dont la lame était ouverte et retenue non seulement par un ressort, mais liée par un fil en métal, de manière à ce qu'il ne pût se fermer.

2° Arrivat (Hippolyte), ouvrier en soie; il était aussi porteur d'un couteau-poignard, plus d'un morceau de bois ensanglanté, à l'extrémité duquel sont quatre pointes séparées.

3° Foly (Stanislas), ouvrier menuisier.

4° Philippe (Claude), ouvrier en soie; il était porteur d'un couteau ordinaire.

5° Perras (François), ouvrier en soie, porteur d'une navette.

6° Guyot (Charles), ouvrier tanneur, et Robin (François), aussi ouvrier tanneur.

Tous ces individus furent immédiatement arrêtés et conduits à la prison d'arrêt de la Croix-Rousse. Revenu sur les lieux, le commissaire de police fit procéder à de nouvelles arrestations. Ainsi, on se saisit de la personne du sieur Tournon (Jean), ouvrier en soie, porteur d'un long compas, et de celle du sieur Perret, ouvrier en soie. Ce dernier avait dans son mouchoir de poche une assez grosse pierre.

Malgré ces arrestations, l'exaspération ne fit que s'accroître dans les deux camps; cependant dans l'intervalle arriva une force armée considérable qui mit en fuite tous ces furieux.

Dans cette collision déplorable, un grand nombre d'ouvriers furent atteints d'une manière plus ou moins violente, et plusieurs reçurent des blessures d'une extrême gravité. Au nombre des victimes se trouvaient les sieurs Carrichon, Damas, Péneraize et David, ouvriers ferrandiniers. Tous les individus arrêtés sont renégats, à l'exception de Tournon et de Perret.

Voici maintenant, d'après les informations qui furent prises aussitôt, comment la rixe avait eu lieu :

Entre quatre et cinq heures du soir, dans le cabaret du sieur Borday, quelques ferrandiniers étaient à boire avec des chefs d'atelier, lorsque plusieurs renégats, par suite d'une préméditation long-temps concertée, pénétrèrent à l'intérieur de cet établissement, et là le nommé Bruny, le principal instigateur de la querelle, porta les premiers coups et engagea le combat. Les ouvriers renégats arrivèrent alors en masse, et les hostilités devinrent générales.

Interrogé devant le commissaire de police, le nommé Curtelin, ouvrier ferrandinier, raconta en ces termes le commencement de la rixe :

« J'étais à boire de la bière avec quelques amis au café Borday; tout à-coup, ayant entendu le bruit d'une vive querelle dans une autre salle, je m'y transportai. Aussitôt je fus saisi par quelques ouvriers renégats, qui firent pleuvoir sur moi une grêle de coups; je reçus un violent coup de couteau sur la tête, qui me fit une profonde blessure. Je perdis une si grande quantité de sang que je tombai sans connaissance. »

« Parmi les individus présents, je ne puis signaler que Condamin; je ne connais point les autres. »

Un autre ouvrier, le sieur Favre, dépose des mêmes faits en ces termes :

« J'étais dans la rue du Mail, au café Borday, buvant de la bière avec quelques uns de mes camarades, lorsque, ayant entendu du bruit dans une autre salle, je me levai pour aller voir ce que c'était. En arrivant dans cette salle, je vis mon camarade Curtelin, qui m'avait devancé de quelques pas, saisi par plusieurs ouvriers renégats, notamment par Condamin, pendant que plusieurs autres le frappaient et lui portaient des coups de couteau; j'ai vu les lames des poignards des assaillants lorsqu'ils en faisaient usage sur mes camarades, ce qui m'a porté à saisir une queue de billard pour les défendre. »

Par suite de ces faits et après une information qui n'a pas duré moins de deux mois et demi, les seize prévenus susnommés comparaissent jeudi dernier devant le tribunal correctionnel.

M. le commissaire de police de la Croix-Rousse a été entendu le premier et a déposé des faits que nous avons relatés. D'autres témoins encore ont fait une déposition analogue.

M. le président a ensuite procédé à l'interrogatoire des prévenus, qui n'a offert aucun intérêt. Tous ceux qui ont été reconnus pour avoir figuré à la scène du 15 août dernier ont soutenu qu'ils se trouvaient au café par hasard, sans mauvaise intention, et que, s'ils avaient porté quelques coups, c'était dans l'intérêt de leur défense personnelle.

M. Rieuses, avocat du roi, a soutenu la prévention. Il a flétri en termes énergiques ces querelles de compagnonnage qui si souvent viennent ensanglanter notre ville. Une répression énergique, a-t-il dit, est nécessaire dans une affaire aussi grave.

M. l'avocat du roi a particulièrement insisté pour que le tribunal se montrât sévère envers les sieurs Bruny, Belmas, Vincent et Condamin, qui, d'après les débats, avaient pris la part la plus active aux faits du procès, et il a abandonné la prévention, ou tout au moins il s'en est rapporté à la sagesse du tribunal, à l'égard des autres prévenus.

M^e Pine-Desgranges a présenté la défense des treize ouvriers renégats.

M^e Chaney, qui devait plaider pour les sieurs Tournon, Guyot et Robin, a renoncé à la parole sur l'invitation de M. le président.

Le tribunal a prononcé un jugement par lequel les sieurs Bruny, Vincent, Condamin, Belmas, Philippe et Pommerol sont déclarés coupables de coups et blessures, et, par application de l'article 311 du code pénal, il condamne, savoir : Bruny, le principal fauteur de la rixe, à dix mois d'emprisonnement; Vincent et Condamin, à deux mois; Belmas, Morel, Philippe et Pommerol, à un mois de la même peine.

Les charges qui pesaient sur tous les autres accusés n'ayant paru suffisantes, le tribunal les a renvoyés des fins de la plainte portée contre eux.

Chronique.

On nous communique le fait suivant :

« Hier au soir, à dix heures, dans une de ces rues mal habitées qui avoisinent l'ancienne Rotonde de Perrache, deux ouvriers ont été assaillis par deux individus qui les ont frappés au ventre de deux coups de couteau. L'un de ces deux ouvriers, jeune homme de vingt-cinq ans, est l'unique soutien de son père vieux et aveugle. »

Après les premiers soins administrés, ils ont été transportés tous les deux à l'Hôtel-Dieu. »

— Un arrêté pris par M. le préfet et placardé avant-hier convoque la fabrique de soieries pour procéder à la nomination de ses prud'hommes.

MM. les marchands fabricants se réuniront le samedi 30 novembre pour élire : 1° deux titulaires en remplacement de MM. Meynier et Arquillière; 2° un suppléant à la place de M. Gentelet.

Les chefs d'atelier des troisième et huitième sections se réuniront le dimanche 1er décembre, l'une à la Bourse pour nommer un titulaire en remplacement de M. Morel, l'autre à la mairie de la Guillotière pour élire un suppléant à la place de M. Verat.

Les listes d'électeurs seront arrêtées provisoirement le 4 de ce mois et closes le 14.

— Un avis de M. le maire annonce pour le vendredi 8 novembre, la rentrée de l'école de dessin. Dans la nomenclature des professeurs des divers cours, nous ne voyons pas figurer celui de sculpture. Cette classe a une importance trop réelle pour qu'on puisse croire à la durée prolongée d'une telle lacune dans l'enseignement artistique de l'école Saint-Pierre.

— Lorsqu'en 1842 un immense incendie ravagea Hambourg, no-ville, qui n'oubliait point les dons qui lui étaient venus d'Allemagne après l'inondation de 1840, voulut chercher à s'acquitter, et aussitôt fut formé un comité chargé de recueillir les souscriptions.

Ce comité vient de recevoir du sénat de Hambourg une médaille frappée en commémoration des désastreuses journées des 5, 6, 7 et 8 mai 1842, et de la sympathie que les hamburgois trouvèrent auprès des populations européennes.

MM. Arlès-Dufour, Brollmann et C^e, Louis Mas et C^e, Ferdinand Platzmann, Tavernier et C^e, Tornier et Ramié, membres du comité, ont eu la louable pensée de donner leur médaille à M. le maire pour qu'elle pût être placée au musée.

Outre le mérite remarquable de son exécution, cette médaille présente un intérêt tout particulier, parce que l'airain qui la compose provient des cloches fondues par l'incendie, et que le bois de l'étui qui la renferme est un vestige de la charpente des cloches.

— Grenoble perd décidément le dépôt des cinq bataillons de chasseurs d'Orléans qui y tenait garnison depuis long-temps. Il est envoyé à Toulouse, où se trouve déjà le dépôt des autres bataillons.

— L'administration vient d'ouvrir à la sous-préfecture de Nantua une enquête sur l'avant-projet présenté par MM. les ingénieurs du Haut-Rhône pour l'établissement d'une route de terre entre les points du cours de ce fleuve dits le Creux-Paradis et le Parc. Cette enquête est fixée à vingt jours, du 1er novembre au 20 du même mois.

Une autre enquête est ouverte à la sous-préfecture de Trévoux sur la demande formée par les sieurs Médail père et fils pour la construction d'un pont suspendu sur le Rhône entre les communes de Neyron (Ain) et de Vaux-en-Velin (Isère), destiné à établir une communication entre la route royale de Lyon à Genève et la ville des Brotteaux et la Guillotière avant les montées de la Pape.

— Lundi dernier, le nommé Berreau, journalier à Coligny (Ain), qu'on accusait d'avoir volé une ruche d'abeilles, s'est pendu à une poutre. Sa femme monte au grenier où elle trouva son mari dans les dernières convulsions de l'agonie. Au lieu de couper la corde et de le secourir, elle va d'abord chercher son père, puis se rend avec lui chez une autre personne pour lui demander conseil, et enfin tous deux vont, non pas au secours du malheureux Berreau, mais prévenir la justice. Quand M. le suppléant du juge de paix arriva avec un médecin, il ne trouva plus qu'un cadavre.

Ce préjugé stupide des gens de la campagne à l'égard des pendus et des noyés a déjà fait de nombreuses victimes; c'est aux maires, aux curés, aux personnes ayant de l'influence dans les localités, qu'il appartient de les détruire et de faire comprendre que ce qu'il y a de plus pressé en cas pareil, c'est de donner des secours à celui qui en a besoin, sauf à aller ensuite avertir l'autorité judiciaire. Est-ce qu'il n'y aurait pas là un devoir de charité qui pût s'expliquer et se développer en chaire?

— M. de Lamartine est arrivé à Mâcon. M. Lacretelle est parti pour Paris, après avoir achevé, dans sa retraite de Bel-Air, son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, qu'il doit publier prochainement. « Un de nos amis, qui a entendu la lecture de cet intéressant ouvrage, dit le *Journal de Saône-et-Loire*, y a remarqué de beaux mouvements, une appréciation juste et profonde des grands événements de cette époque, et surtout cette diction toujours si pure et si élégante qui distingue éminemment l'illustre historien des *Guerres de Religion*. »

Spectacles du 2 novembre 1844.

GRAND THÉÂTRE. — Le Châlet; Atim et Zora.

CELESTINS. — Paris voleur, vaudeville; Deux Dames au violon, vaudeville; les Marocaines, vaudeville.

Nouvelles diverses.

La place de Genève est depuis quelques jours en proie à une crise financière dont les résultats fâcheux semblent s'accroître d'heure en heure. De fausses spéculations sur les trois-six ou esprits de vin, entreprises sur une vaste échelle par une société de capitalistes et de spéculateurs, a amené cette catastrophe. La baisse toujours croissante des trois-six laisse à la disposition des spéculateurs une masse énorme de ces spiritueux, et l'on conçoit que la perte sur une si forte partie de marchandises s'accroît à chaque instant par suite du chômage, du déchet et de mille frais accessoires en sus du prix de la perte principale provenant de la baisse des spiritueux. Il n'y aurait eu qu'un moyen pour ces spéculateurs de se tirer d'affaire, c'était de faire un accaparement général de tous les spiritueux et de se faire ainsi les arbitres des prix; mais leurs forces financières n'ont pu aller jusque-là. Il paraît de plus que leurs prévisions touchant les récoltes probables dans le midi de la France et en Espagne, où l'on brûle en ce moment d'immenses quantités de vin, ont été trompées. Ce qui rend la position des spéculateurs encore plus fautive, c'est que le genre des sociétés commerciales, qui les unit n'est pas bien défini, qu'ils sont solidaires les uns des autres, et que la perte pour chacun d'eux ne se bornera pas à celle du capital engagé, mais ira bien au-delà, en proportion que la déconfiture totale sera plus grande. Peut-être qu'il y aura des débats litigieux entre les sociétaires. Cette affaire tombe bien mal au moment où l'horlogerie est déjà tellement en souffrance et quand les émigrations pour les montagnes de Neuchâtel vont croissant.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Clyso-pompes, clysoirs, seringues de voyage de tous les systèmes, chez LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 46, à Lyon. — Même adresse, dépôt général de tous les instruments de chirurgie en gomme élastique; charpie française et anglaise, linge à panser.

Théâtre des Singes, grande salle de la galerie de l'Argue.

Aujourd'hui samedi, demain dimanche et après-demain lundi, il y aura

une brillante représentation. On commencera à sept heures et demie précises. Le bureau sera ouvert une heure d'avance.

La nouvelle EAU CHANTAL est recommandée par la chimie comme la meilleure pour noircir à la minute, sans inconvénient et pour toujours, les CHEVEUX et la BARBE.—Prix : 6 f. avec garantie. Dépôt à Lyon, chez M. Colombard, parfumeur, rue Saint-Dominique.

LIBRAIRIE MEDICALE DE CH. SAVY JEUNE,
QUAI DES CÉLESTINS, N° 48.

NOUVELLE PUBLICATION.

ÉTUDES SUR LA QUESTION DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN SERVICE HYDRAULIQUE

Destiné à pourvoir aux besoins des habitants de la ville de Lyon et des faubourgs qui l'entourent;

PAR M. PIGEON,

Ingenieur au Corps royal des Mines.

Un volume grand in-8°.—Lyon, 1844. (10075)

Étude de M^e Fauché, huissier à Lyon, place de Roanne. VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Lundi quatre novembre 1844, à dix heures du matin, sur la place du marché de la Croix-Rousse, dite Grande-Place, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers, consistant en dix-huit draps en toile, serviettes, chemises, bonnets, mouchoirs, tabliers, couvertures, hardes et vêtements, etc. (5855)

Étude de M^e Guillot, huissier, place des Cordeliers, 1. VENTE JUDICIAIRE.

Le lundi quatre novembre 1844, à dix heures du matin, sur la place Sathonay, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant principalement en buffet, tables, chaises, garde-habit, trente volumes brochés et reliés, une gravure, batterie de cuisine, etc. (4181)

VENTE DE VINS.

HOSPICE DE BEAUJEU.

Le dimanche dix novembre 1844, à deux heures de relevée, il sera procédé à l'adjudication de 550 pièces ou 735 hectolitres des vins de la dernière récolte de l'hospice de Beaujeu.

L'adjudication aura lieu dans les bureaux de l'hospice. S'adresser au secrétariat pour connaître le cahier des charges et conditions de la vente. (9572)

ÉTUDE DE M^e CHARVÉRIAT, NOTAIRE A LYON, RUE CLERMONT, 1. VENTE PAR ADJUDICATION, En l'étude dudit M^e Charvériat, notaire, DU

DOMAINE D'ESTRÉE,
Situé au Planlay (Ain),

A deux kilomètres de la route royale de Lyon à Bourg par Villars.

L'an mil huit cent quarante-quatre, et le neuf novembre, à midi, en l'étude de M^e Charvériat, notaire à Lyon, rue Clermont, n° 1, il sera procédé à l'adjudication aux enchères publiques du domaine d'Estrée, avec locaterie des Suisses et Majean.

Cette propriété se compose, indépendamment des cheptels et semences, des bâtiments avec cour et jardin, de la contenance de... hectares 80 ares 52 cent.

Prés	8	18	28
Terres!	50	»	55
Bois	9	4	48
Etangs	16	95	64
Pâturages	10	4	40

Total... 95 » 45

Ces immeubles peuvent être divisés en trois corps de domaine et deux locateries. La proximité de la route royale de Lyon à Bourg facilite le transport des engrais et des récoltes; plusieurs fonds peuvent être convertis en prés.

L'on accordera des facilités pour le paiement du prix. S'adresser, pour connaître les conditions de la vente, avant le jour fixé pour l'adjudication, à M^e Charvériat, notaire, dépositaire du cahier des charges, et pour visiter la propriété, à MM. Genevay et Fourchet, à Chalamont. (9460)

ÉTUDE DE M^e SAIN, NOTAIRE A LYON, PLACE DE LA COMÉDIE, 2.

A louer ensemble ou séparément.

DEUX CHUTES D'EAU sur une rivière intarissable et d'un cours très-régulier, dont l'une d'une force supérieure, avec bâtiments vastes et propres à tous genres d'industrie, tissage d'étoffes, filature, moulinage, tréfilerie, forges, etc., situées à dix-huit kilomètres de Lyon, sur une grande route.

S'adresser audit M^e Sain, notaire à Lyon. (1525)

A VENDRE

UN BEAU CHATEAU

Quarante-un hectares quatre ares

DE TERRES, VIGNES, BOIS TAILLIS

ET DE HAUTE-FUTAIE, ATTENANT,

Appelé le château de Chandieu.

commune du même nom.

Il est situé sur un très-beau point de vue, ayant à côté bâtiment de fermier, se trouvant à l'embranchement de deux belles routes départementales, dont une tendante de Crémieu à Saint-Symphorien-d'Ozon, et l'autre de la Côte-Saint-André à Lyon, et éloigné de ce dernier lieu d'une heure et demie au plus en faisant le trajet en voiture.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Boissonnet, notaire, audit lieu de Chandieu. (1515)

A VENDRE

MAISON portant le n. 8, rue Paluy, à Rive-de-Gier, vis-à-vis le pont de pierre et près de la Grenette.

S'adresser à M. Berger aîné, écrivain et propriétaire, chargé de la vente du fonds de café Gandin, à la Grande-Croix, et d'un excellent fonds de boulanger situé de Feloin, à Rive-de-Gier. (1550)

ÉTUDE DE M^e LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, 01.

AVIS.

On désire vendre ou échanger contre UNE MAISON DE CAMPAGNE D'AGRÈMENT aux environs de Lyon, UNE MAISON située à Vaise, Grande-Rue, avec clos et carrière y attenants, du revenu actuel de 2,400 f.

Le prix se paiera partie en échange ou en argent et le surplus par le service d'une rente viagère de 2,000 f. sur deux têtes de 81 et 61 ans (mari et femme), réductible à 1,200 f. au premier décès.

S'adresser, pour de plus amples renseignements et pour traiter, audit notaire, dépositaire des titres de propriété. (9674)

ÉTUDE DE M^e OLIVIER, NOTAIRE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 2.

A placer dans Lyon par première hypothèque,

sur valeurs triples du capital engagé,

AU TAUX DE 4 1/2 P. 0/0 L'AN,

DIVERSES SOMMES depuis 40,000 jusqu'à 300,000f.

S'adresser audit M^e Olivier, notaire, chargé de la vente de nombreux immeubles de ville et de campagne à des prix avantageux. (9460)

ADJUDICATION AUX ENCHÈRES PUBLIQUES de la ferme des droits de péage du pont établi à Givors sur le Gier.

Le dimanche trois novembre mil huit cent quarante-quatre, à l'heure de onze du matin, en l'étude et par le ministère de M^e Romagnier, notaire à Givors, il sera procédé à l'adjudication en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur de la ferme pendant trois années, à compter du 1^{er} janvier 1845, des droits de péage à percevoir sur le pont établi à Givors sur la rivière du Gier, qui sert de passage à la route royale n° 86, nouvellement achevée. L'ouverture de cette route, ainsi que l'interdiction complète du passage sur la ligne du chemin de fer, assurent à l'adjudicataire un revenu considérable.

Au pont sont adjacents une maison d'habitation et un pavillon de perception dont le fermier aura la jouissance.

La mise à prix pour la ferme des droits de péage et la location des maison et pavillon dont il s'agit est fixée à 8,000 f. par an.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M^e Romagnier, notaire à Givors, dépositaire du cahier des charges. (2597)

A CÉDER DE SUITE.

UNE FABRIQUE D'EAUX MINÉRALES,
Sise à Valence, place Napoléon, 48.

Cette fabrique, placée au centre d'un commerce très-étendu et, pour ainsi dire, sans concurrence, est appelée à offrir des bénéfices réels, et M. Sybillin, qui en est propriétaire, n'a rien négligé pour asseoir sur de solides bases une clientèle nombreuse. L'appareil est un des mieux confectionnés de ce genre.

S'adresser à M. Sybillin, à Valence, place Napoléon, n. 48. (1558)

Bureau d'affaires et d'écritures de M. Barbotat, rue Mulet, 2.

A vendre pour cause de maladie.

UN FONDS DE PATISSIER richement décoré, dans un des baux quartiers de la ville. (2618)

A VENDRE.

Fonds de Lingerie et Nouveautés,
bien disposé, bien placé et bien achalandé.

S'y adresser, grande rue Mercière, n. 49. (2189)

Ateliers de Poxy et C^e.

Rue Jarente, n. 10, quartier Perrache, à Lyon.

Grand assortiment de fournaux de cuisine économiques, tant portatifs que maçonnés.

Calorifères en tous genres, pour grands établissements, chauffages particuliers, cafés et restaurants. Cheminées et grilles pour salons dans tous les prix. Escaliers en fer et fonte pour magasins et salons de café.

Cette maison, connue pour apporter les plus grands soins et la plus grande solidité à ses produits, se recommande aussi aux acheteurs par la modération de ses prix. (2605)

Maladies de Poitrine.

On recommande l'emploi Sirop du pectoral de mon de veau aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, et dans toutes les irritations de poitrine.

D'un goût agréable et d'un usage très-facile, ce Sirop calme promptement la toux, facilite la respiration, détruit l'irritation. Il se vend par flacons de 5 fr. et de 1 fr. 50 c., avec un prospectus, à la pharmacie Mâcon, à Lyon, rue Saint-Jean, n. 50. (9092)

On y trouve également la Pâte pectorale de mou de veau. Le prix de la boîte de 150 grammes est de 1 fr. 20 c.

GUERISON PROMPTE,

RADICALE ET SURE DE

TOUTES LES MALADIES VÉNÉRIENNES,

scrofules, dartres, rhumatismes chroniques, etc.,

Par la TEINTURE AURIFIQUE DÉPURATIVE, si renommée et si avantageusement connue pour guérir ces maladies, inventée et préparée par M. Clarion, médecin à Lyon. — Tout contrefacteur de cette teinture sera poursuivi selon les lois.

Déput général chez M. Ballandrin, pharmacien, rue de l'Enfant-qui-pisse, n° 40, à Lyon. (8255)

MALADIES SECRÈTES.

Nous ne saurions trop recommander l'usage de la TEINTURE AURIFIQUE et DÉPURATIVE, d'un goût si agréable, aux personnes atteintes de *maladies secrètes, écoulements, fluxus blanches, irritations de matrice, dartres, scrofules, rhumatismes chroniques, etc.*

NOUVELLE MÉTHODE inventée par M. J. CLARION, docteur-médecin de notre ville, quai d'Orléans, 51, la seule vraiment infallible, la plus facile à suivre, la moins coûteuse pour la prompte et radicale guérison de toutes ces maladies. (8862)

UNE MAISON

Située avenue de Saxe, aux Brotteaux.

Elle se compose d'un vaste rez-de-chaussée, d'un premier, cave et grenier, le tout en très-bon état.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Pigeard, rue Bât-d'Argent, 27. (2589)

Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (8404)

Pâte Epilatoire.

Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau. — Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13. (1551)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élevaient à plus de vingt millions de francs, dont majeure partie est placée en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. L'excès est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c.	pour cent	à 55 ans.
9 51	—	à 60
10 68	—	à 65
12 »	—	à 70
14 89	—	à 80

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. REVEL, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (7604)

MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison radicale garantie en cinq ou dix jours, sans danger ni régime, par des remèdes officinaux approuvés en 1837 (Code). L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — A Lyon, place Bellecour, 12, PHARMACIE BERTRAND. Dépôt général des spécialités et découvertes utiles approuvées, brevetées et autorisées. (8905)

ÉCOLE DE THÉORIE-PHATIQUE

POUR LA FABRICATION

DES ÉTOFFES DE SOIE,

Dirigée par J.-V. Jantet et Ritton,

Petite rue des Feuillants, 4, à Lyon.

Cet établissement, dirigé jusqu'à ce jour par J.-V. JANTET, seul, et maintenant par J.-V. JANTET et RITTON, se recommande toujours par les soins les plus assidus apportés à l'instruction des élèves. (2614)

8 AU GRAND 8

Rue Saint-Côme, à Lyon.

Le sieur COQUAIS, fabricant de plaqué première qualité, a l'honneur d'informer le public que l'on trouvera chez lui, comme d'usage, un grand assortiment de nouveaux modèles simples et riches de réchauds, bords de table, porte-carafes, porte-huiliers, soupicières, cafetières, flambeaux, et tout ce qui concerne le service de table et de limonadier.

Plus un assortiment de COUVERTS et autres objets ARGENTÉS à Paris par les procédés de M. de Ruolz.

On trouvera dans ledit établissement du MAILLECHORT en fil et laminé de toute dimension.

On expédie en province et à l'étranger. (6525)

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. le docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (8274)

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 5.

MÉDAILLE D'HONNEUR DE L'ACADÉMIE DE L'INDUSTRIE.

BANDAGE HERNIAIRE

A PELOTE MÉCANIQUE

SANS SOUS-CUISSE,

Approuvé par la Société de Médecine de Lyon, et reconnu supérieur à tous ceux inventés jusqu'à ce jour.

Le mécanisme de ce bandage a pour but de fixer la pelote sur l'anneau de la hernie inguinale ou crurale, sans qu'elle puisse être déplacée par aucune position du corps, qu'elle ne gêne dans aucun de ses mouvements.

Se vend chez les inventeurs et seuls propriétaires, MM. GOLAY père et fils, mécaniciens-orthopédistes et bandagistes, rue de Puzy, 41. (1524)

SIROP ET PÂTE PECTORALE D'ESCARGOTS,

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, les enrrouements, la grippe, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PÂTE D'ESCARGOTS.

Prix : 2 f. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte, avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (9156)

DÉPURATIF DU SANG.

LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, préparé par QUET, pharmacien A LYON, est prescrit par les médecins comme éminemment dépuratif et sudorifique dans le traitement des Maladies secrètes, des dartres, démangeaisons, taches et boutons à la peau, rhumatismes, goutte, et toutes acrétes ou vices du sang. Ce médicament, entièrement VÉGÉTAL, est peu coûteux, d'un emploi commode et d'un résultat certain.

S'adresser, à Lyon, à la pharmacie Quet, rue de l'Arbre-Sec, n. 51; Mâcon, M. VOURET; Thizy, M. BOUVIER; Vienna, M. MARCHON; Saint-Etienne, M. PENNER; le Puy, M. FAVOY; Valence, M. DEJEAN; Romans, M. GENISSIAC; Montélimart, M. ROUY; tous pharmaciens. (8781)

AVIS.

Un jeune homme, licencié en droit et connaissant une langue étrangère, désire se placer comme professeur dans une pensionnat, ou comme précepteur d'enfants dans une famille. Il offre de donner les renseignements les plus favorables.

S'adresser, rue de l'Enfant-qui-Pisse, 2, aux D^{ns} Millioz. (1550)

Aux Amateurs des Beaux-Arts,
Galerie de l'Hôpital, 25.

L'artiste prévient le public qu'on le verra, dans son cabinet, travailler par lui-même les objets en verre et en cristal, tels que 1,000 mètres de verre de toute qualité qui sera rendu aussi fin que la soie, des vaisseaux, des chiens, des pipes, des plumes à écrire qui durent beaucoup d'années et quantité d'autres objets dont le détail serait trop long. La vue de ce travail amuse, étonne et instruit.

L'artiste fait aussi toute sortes d'instruments de physique avec beaucoup de facilité. Tous ces objets sont fabriqués sans moule ni outils.

Les personnes qui l'honoront de leur présence recevront gratis un objet de la valeur du prix d'entrée. L'artiste ne négligera rien pour satisfaire leur curiosité. Prix d'entrée : 50 centimes. (1555)

RESTAURANT DU PHÉNIX,

Place des Terreaux,

TENU PAR VUARIER, SUCCESSION DE LAVERLOCHÈRE.

Le propriétaire de cet établissement prévient le public qu'il vient de le faire restaurer et d'y joindre trois salons particuliers. (2619)

Avis aux Voyageurs.

L'hôtel de L'ECU DE FRANCE, situé à Trévoux, est tenu par M. CAMILLE MAZODIER, pâtissier-traiteur. Cet hôtel, fermé depuis quelque temps, s'est ouvert le 1^{er} de ce mois, et offrira toute sécurité à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. — Pension, table d'hôte, écurie et remise. (2609)

M. CHAMBARD,

dentiste,

Rue Saint-Côme, 4, à Lyon,

Vient de joindre à son moyen curatif de la carie des dents un nouveau procédé pour les ENFANER après leur guérison, et, pour généraliser l'emploi de son Elixir Balsamique Odontalgique, le prix des flacons sera diminué de 20 p. 0/0. (8107)

Maladies de Poitrine.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES DE POITRINE, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente PÂTE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle est aussi agréable que le meilleur bonbon, calme la toux et fortifie la poitrine. — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîte de 65 c. et de 1 f. 25 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 13, à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; à Châlon-sur-Saône, POURCHER-FAIVRE, confiseur; Grande-Rue, 36; à Mâcon, MOSSÉL, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 4. (7815)

PAPIER A CAUTÈRE,

DE GAUTHIER STEINACHER.

Rue Dauphine, 58, à Paris.

Son action adhésive et sa propriété non irritante en font le meilleur emplastique. Cinquante années d'expérience garantissent son efficacité. — Prix de la boîte de 200 pansements : 4 f. 50 c. (9198)

Au dépôt général de la pharmacie des Célestins.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS, Rue Poulallerie, 19.